

La Lettre T3



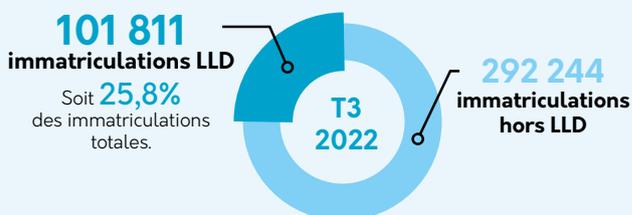
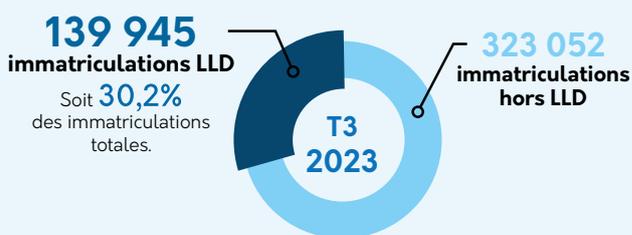
Le marché de la **Location Longue Durée**
3^{ème} trimestre 2023

SOMMAIRE

- 1 | Contexte du marché automobile global
- 2 | Le marché de la LLD
- 3 | Le mix énergétique des véhicules en LLD
- 4 | Top 10 des véhicules en LLD
- 5 | La LLD en chiffres (données adhérents)
- 5 | Loi montagne : équipement hiver obligatoire !

À RETENIR

IMMATRICULATIONS VÉHICULES LÉGERS (VP+VU) MARCHÉ VS LLD



IMMATRICULATIONS LLD EN ENTREPRISE



63,1%
des véhicules
d'entreprise¹ sont
immatriculés en LLD

(1) hors Loueurs Courte Durée, véhicules de démonstration, véhicules constructeurs.

1 | Contexte du marché automobile global

LE MARCHÉ AUTOMOBILE RENOUVE AVEC LA CROISSANCE, ELEVÉ PAR LE MARCHÉ ENTREPRISE ET LLD

Véhicules légers (véhicules particuliers & véhicules utilitaires légers ≤ 3,5t) : L'industrie automobile renoue avec une croissance proche de son niveau de long terme. Même si le volume reste inférieur à 2019, la reprise s'accélère au 3^{ème} trimestre 2023. **Les immatriculations progressent de 17,5%**, soit 462 997 contre 394 055 à la même période en 2022. Avec 167 074 immatriculations, le marché des entreprises (canal AUT-STE) représente 36,1% des ventes, en augmentation de plus de deux points par rapport à 2022.

Les véhicules particuliers (VP) : Le marché des voitures particulières suit la tendance et progresse de 17,3% (398 851 immatriculations contre 340 089 en 2022). Les difficultés d'approvisionnement s'atténuent, les livraisons reprennent et les délais se réduisent.

Les véhicules société (VS) : Le marché des dérivés VP n'échappe pas à la conjoncture et croît de 30,4% avec 15 073 immatriculations contre 11 560 au 3^{ème} trimestre 2022.

Les véhicules utilitaires légers (VUL) : Le marché VU n'échappe pas à la conjoncture au 3^{ème} trimestre 2023 avec 49 073 immatriculations contre 42 406 en 2022.

Les énergies des VL : La transformation énergétique du parc français se poursuit. Sur les immatriculations de véhicules "verts", on dénombre 71 413 électriques (+42%) et 38 549 hybrides rechargeables (+49%). Les véhicules à motorisations alternatives (superéthanol, GPL, gaz naturel etc.) poursuivent leur percée avec 23 990 immatriculations, soit 5,1% du total au 3^{ème} trimestre 2023, dont 0,2% du marché total de véhicules 100% superéthanol (E85).

Les immatriculations essence s'établissent à 154 673, pour occuper un créneau de 33,4% des immatriculations totales, une part stable par rapport au trimestre précédent. Dans le même temps, les immatriculations diesel diminuent de plus de 15,3% avec 81 939 immatriculations contre 96 713 au 3^{ème} trimestre 2022.

Les éléments conjoncturels et les différentes réglementations en vigueur constituent une variable importante de cette évolution.

2 | Le marché de la Location Longue Durée

DANS UN MARCHÉ EN REPRISE, LA LLD DEPASSE LE RESTE DU MARCHÉ AUTOMOBILE.

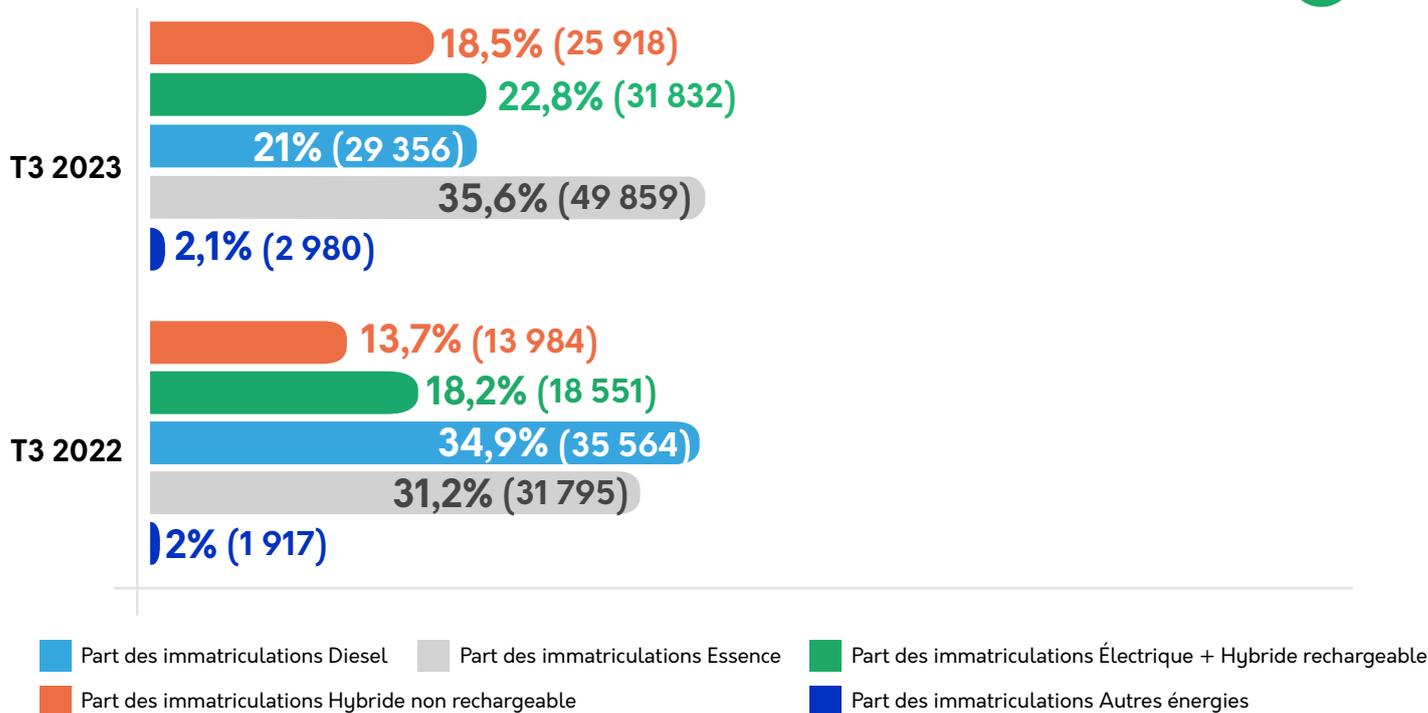
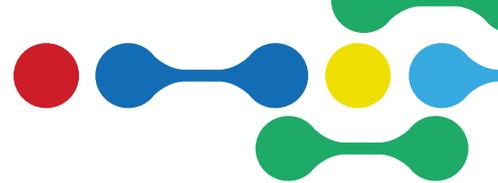
Avec une croissance des immatriculations LLD de 37,5% contre "seulement" 10% pour le reste du marché automobile, la LLD se distingue en renouant avec des **volumes historiquement élevés pour un 3^{ème} trimestre, soit 139 945 immatriculations LLD** contre 101 811 à la même période 2022.

La reprise du marché entreprises et le recours plus fréquent aux formules proposées par **la LLD pousse sa part de marché (canal AUT-STE) à 63,1% des immatriculations des véhicules d'entreprise.**

Avec 114 569 immatriculations en ce T3 2023, le segment VP enregistre une hausse de 36,5% par rapport à 2022 (83 949 immatriculations). En répercussion à l'évolution du marché entreprise, les VS immatriculés en LLD sont plus nombreux avec 10 197 unités ce trimestre contre 6 913 un an auparavant. Enfin, la LLD accélère aussi côté VUL avec **15 179 immatriculations, soit une augmentation de 38,6% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022.**

Source : **Datane**
Data Car Intelligence

3 | Mix énergétique des véhicules en LLD



Nombre d'immatriculations par énergie entre parenthèses.

Nature du marché LLD

PERCÉE DES IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

L'augmentation des immatriculations en volume ne ralentit pas la transformation énergétique en cours. La part des véhicules électriques et hybrides rechargeables augmente à 31 832 unités, constituant 22,8% des immatriculations ce trimestre. Les véhicules électriques font l'objet d'une demande particulière des clients aux loueurs, avec 11,8% des véhicules neufs en LLD. Néanmoins, les véhicules hybrides rechargeables, plus adaptés à un usage urbain, sont toujours demandés ce qui se traduit par 15 369 immatriculations en LLD, soit 11% du marché LLD ce trimestre.



L'ÉVOLUTION DU MIX ÉNERGETIQUE ACCÉLÈRE

Dans la continuité de la tendance depuis 3 ans, la part des immatriculations de véhicules diesel en LLD diminue ici de près de 13,9 points de pourcentage par rapport au même trimestre de l'année précédente. Au T3 2023, seulement 21% des véhicules immatriculés sont diesel, contre 34,9% sur la même période en 2022.

Après une forte augmentation en 2022, les véhicules fonctionnant aux énergies alternatives (E85, Hydrogène, GPL, GNV etc.) maintiennent leur contribution au renouvellement du parc automobile et continuent de représenter 2,1% des immatriculations LLD.

FOCUS CO2 : LA LLD PROCHE DU MARCHÉ AUTOMOBILE GLOBAL

Les émissions CO2 des véhicules immatriculés en LLD inférieures au marché global.

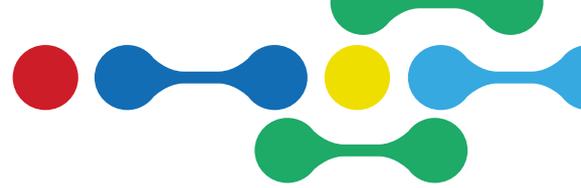
La moyenne des émissions de CO2 des véhicules immatriculés en LLD est inférieure à celle du marché automobile français. Hors véhicules électriques, le taux moyen de CO2 au 3^{ème} trimestre 2023 est de 117,9 g/CO2 par km pour la LLD, contre 122,2 g/CO2 par km pour l'ensemble du marché automobile. Cela représente en moyenne 3,6% d'émissions de moins que la moyenne du marché automobile.

Source : **DataneO**
Data Car Intelligence

Le Syndicat :

Organisation patronale représentative de la profession des loueurs de voitures en longue durée, Sesamlld, Syndicat des Entreprises de service en LLD et des mobilités a été créé en 1978 sous le nom de SNLVLD. Il représente des sociétés commerciales ayant pour activité la location de véhicules en longue durée en France. Les adhérents de Sesamlld sont représentatifs à 91,5 % de l'activité en France. La location longue durée de véhicules de tourisme et utilitaires a conquis sa légitimité dans le monde de l'entreprise, car elle répond à des besoins évolutifs en matière de comportement et de gestion. Elle contribue de manière significative au soutien de l'industrie automobile.

4 | TOP 10 des véhicules en LLD



VP . TOP 10



T3 2023 Rappel T3 2022

1	RENAULT CLIO	CITROEN C3
2	PEUGEOT 208	PEUGEOT 208
3	CITROEN C3	RENAULT CLIO
4	RENAULT CAPTUR	PEUGEOT 2008
5	RENAULT ARKANA	PEUGEOT 3008
6	VOLKSWAGEN TIGUAN	PEUGEOT 308 SW
7	PEUGEOT 3008	RENAULT ARKANA
8	RENAULT AUSTRAL	RENAULT CAPTUR
9	PEUGEOT 2008	RENAULT MEGANE
10	PEUGEOT 308	PEUGEOT 5008

VUL & VS . TOP 10



T3 2023 Rappel T3 2022

1	CITROEN BERLINGO	RENAULT TRAFIC
2	RENAULT TRAFIC	RENAULT EXPRESS
3	PEUGEOT PARTNER	PEUGEOT EXPERT
4	RENAULT KANGOO	PEUGEOT PARTNER
5	CITROEN JUMPY	CITROEN BERLINGO
6	PEUGEOT EXPERT	CITROEN JUMPY
7	RENAULT EXPRESS VAN	RENAULT MASTER
8	RENAULT MASTER	RENAULT KANGOO
9	VOLKSWAGEN TRANSPORTER	MERCEDES VITO
10	FORD TRANSIT CUSTOM	FORD TRANSIT



Source : **Dataneo**
Data Car Intelligence

Les membres associés de Sesamlld

ARIS LISC

BCAuto Enchères

CARGLASS
ENTREPRISES

codiv
WWW.CODIV.FR

Dataneo
Data Car Intelligence

echoes.

FRANCE
PARE-BRISE

GEOTAB

GRDF
GRDF ENERGIE

gt motive
a mitsubi partner company

IRIUM
SOFTWARE

JATO

MAJESTY

MACADAM
ON THE ROAD TO EXCELLENCE

opteven
Disormais, la qualité a un nom

PROFIL+

PS Team
Real presence solutions in Europe

RETRIVAL
GROUP Recherchez positif

SOFICO

SOLERA
Sidexa

5 | La location longue durée en chiffres (chiffres adhérents Sesamlld)

TOTAL PARC CIRCULANT LLD



	Nombre d'unités ¹	Évolution au cours du trimestre	Évolution depuis le début d'année en cours	Évolution sur les 12 derniers mois (T3 2023/T3 2022)
30.09.22	1 564 850	0,6%	1,6%	2,1%
31.12.22	1 569 888	0,3%	1,9%	1,9%
31.03.23	1 567 817	-0,1%	-0,1%	1,4%
31.06.23	1 583 356	1,0%	0,9%	1,8%
30.09.23	1 589 098	0,4%	1,2%	1,5%

PARC TOTAL GÉRÉ



	Nombre d'unités ¹	Évolution au cours du trimestre	Évolution depuis le début d'année en cours	Évolution sur les 12 derniers mois (T3 2023/T3 2022)
30.09.22	1 860 638	0,7%	1,8%	2,3%
31.12.22	1 865 613	0,3%	2,1%	2,1%
31.03.23	1 866 678	0,1%	0,1%	1,7%
31.06.23	1 889 571	1,2%	1,3%	2,2%
30.09.23	1 897 950	0,44%	1,7%	2,0%

PARC EN FLEET MANAGEMENT



	Nombre d'unités ¹	Évolution au cours du trimestre	Évolution depuis le début d'année en cours	Évolution sur les 12 derniers mois (T3 2023/T3 2022)
30.09.22	295 788	0,9%	3,0%	3,6%
31.12.22	295 725	0,0%	2,9%	2,9%
31.03.23	298 861	1,1%	1,1%	3,1%
31.06.23	306 215	2,5%	3,5%	4,4%
30.09.23	308 852	0,9%	4,4%	4,4%

1 860 638
PARC TOTAL GÉRÉ

Les adhérents Sesamlld
représentent 88 %
du marché global

88%

Source : Sesamlld

Les adhérents de Sesamlld

Agilauto
L'AUTO EN MODE AGILE

ALD
Automotive

ALPHABET

ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

ARVAL PARTNERS

PUBLIC LLD

ATHLON

billiar
Location longue durée

BLC
AUTOMOTIVE

BPCE
CAR LEASE

CGFF

CRÉDIT AGRICOLE
CONSUMER FINANCE

Crédit Mutuel
Leasing

DIAC
LOCATION

ECUREUIL SERVICE
CAPITOLE FINANCE - TOTINSO

elat

FAST LEASE

FlexiFleet

Ford | **FORD LEASE**
Location Longue Durée

FREE2
MOVE
LEASE

greenmove

KINTO

LeasePlan
What's next?

LEASEWAY
Société membre de SESAMLLD

LEASYS
FCA BANK GROUP

Mercedes-Benz Financial Services

movivolt
Location de véhicules électriques

olinn
SERVICES

ONE LEASE
clients lesri

SALVA
Société membre de SESAMLLD

siLOG
locatior
Société membre de SESAMLLD

System Lease
Location véhicules longue durée

VEHIPOSTE

YUCCAloc
Louez plus vert

6 | Loi montagne : équipement hiver obligatoire !

La loi montagne c'est quoi ?

C'est une loi qui prévoit l'obligation pour les voitures, comme pour les autocars et les poids lourds, de posséder un équipement hivernal adapté entre le 1^{er} novembre et le 31 mars.

Zone d'application

Les préfets des 34 départements français situés en zone montagneuse ont déterminé par arrêté, la liste des communes où un équipement hivernal est obligatoire. Les départements touchés par cette nouvelle législation font partie des six massifs montagneux français : **les Pyrénées, les Alpes, le Massif central, le Massif vosgien, le Massif jurassien et la Corse.**



La loi s'applique aux automobilistes résidents sur ces zones, mais aussi à ceux qui s'y rendent et à ceux qui les traversent, même sur de courtes distances.

Véhicules & équipements concernés

Véhicules légers et les utilitaires légers (moins de 3.5 Tonnes)

AU CHOIX :

- Équipement de 4 pneus "hiver" ou "toutes saisons" avec marquage 3PMSF (marquage M+S seul sera caduque au 1^{er} novembre 2024)
- Possession d'une paire de chaînes ou de chaussettes pour au moins 2 roues motrices

Autobus/autocars et poids lourds sans remorques ni semi-remorques

AU CHOIX :

- Une paire de chaînes pour au moins 2 roues motrices
- Équipement de pneus hiver sur au moins deux roues directrices du système de direction principal et sur au moins deux roues motrices

Poids lourds avec remorques ou semi-remorques

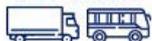
- Une paire de chaînes pour au moins 2 roues motrices (y compris si le véhicule est équipé en pneumatiques hiver)

Le décret d'application, c'est pour qui ?

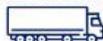
Pour les véhicules légers, utilitaires et camping cars



Pour les autocars, autobus et poids lourds sans remorques ni semi-remorques



Pour les poids lourds avec remorques ou semi-remorques



CHANGEMENT
D'HEURE
=
CHANGEMENT
DE PNEUS !

Cette signalisation indique les entrées et les sorties de zones de montagne où l'obligation d'équipements hivernaux s'applique :



IMPORTANT : Tolérance sur les sanctions ne signifie pas absence de loi !

EN CAS D'ACCIDENT : Certains assureurs ont déclaré ne pas couvrir les véhicules non équipés ayant provoqué un accident. Il est donc important de vérifier les clauses de la police d'assurance.

EMPLOYEURS RESPONSABLES ? Selon le code du travail (Article L4121-1), les employeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique des salariés en mettant en place des mesures de prévention des risques professionnels, dont le risque routier. Ils doivent donc équiper les véhicules confiés à leurs employés pour leur permettre de rouler en toute sécurité.

Avec PROFIL PLUS anticipez cette obligation

Plus de 5 700 communes sont concernées par la Loi Montagne ! Vous aurez peut-être besoin de passer par ces communes.

Cette obligation géographique mise à part nous vous rappelons que les pneus hiver ou toutes saisons (marqués 3PMSF) assurent la sécurité des occupants du véhicule dès que la température descend en dessous de 7°C. Être bien équipé en hiver c'est aussi se garantir une meilleure mobilité même dans des conditions météorologiques difficiles.

Votre interlocuteur Profil+ est à votre disposition pour vous conseiller sur le choix d'équipement adapté aux besoins de votre flotte.



CONTACT :

Jérôme LHERMUSIER
Directeur Commercial
✉ j.lhermusier@profilplus.fr